

VILLE DE MARCHIENNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 DECEMBRE 2017- 19 Heures

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi. Conformément aux dispositions de l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Carole HURIAU

Etaient présents Mrs MERLY Claude, MARTINEZ Laurent, Arnaud MANGIN, GOS René, QUEVA Christophe, MIRAGLIA Donato, ROUSSEAU Pascal, SECONDA Claude, GARCON Jean-Pierre, OGER Jocelyn, Mmes GOUPY Valérie, Anne Marie MASTROMONACO, FRACKOWIAK Séverine, HURIAU Carole, DEHAENE Bernadette, KOPEC Catherine, ROUSSELLE Sylvie, MARGUIER Rébecca, MALFIGAN Jocelyne, LECLEIRE Pascale, DANQUOINS Monique, WAMBRE Brigitte, PIQUET Joëlle

Etaient absents excusés : MS MARTIN-RUIZ Charles, DELEMER Bernard, MM DELLEMMES Annie, FERMONT Isabelle

Ont donné procuration : Mme FERMONT Isabelle à Mme MALFIGAN Jocelyne, Mme DELLEMMES Annie à LECLEIRE Pascale, M. MARTIN-RUYZ Charles à Mme GOUGY Valérie – M. DELEMER Bernard à KOPEC Catherine

✦ ***Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 26 Septembre 2017***

M. LE MAIRE : Y-a-t-il des observations ?

M. GARCON : En ce qui me concerne, je n'ai pas d'observation, j'ai juste une demande à formuler. Le groupe politique « Adimarche59 » qui est représenté ici par au moins 4 de ses membres demande au conseil municipal le huis clos.

M. LE MAIRE : Pas de spectateurs. Ecoutez, je vais le passer au vote.

Qui est contre le huis clos ? 17 Voix

Qui est pour le huis clos ? 6 Voix (Mmes Malfigan – Lecleire - Dellemmes - Fermont – MM Seconda - Garçon)

Qui s'abstient ? 4 Voix (M. Oger – Mmes Danquoin – Wambre - Piquet)

C'est tout, donc vous pouvez rester là Monsieur, ça serait quand même malheureux d'avoir fait le déplacement pour rien.

M. OGER : Sur le compte-rendu, c'est une remarque de pure forme, c'est à la page 8, c'est la présentation. J'ai cherché partout, le compte-rendu de ce qui avait été rajouté à l'ordre du jour du dernier conseil et en fait, c'est parce que ce n'est pas souligné, ce n'est pas mis en gras. Ce n'est pas grave, mais comme j'ai mis du temps à chercher, j'ai dit que je le signalerai.

M. LE MAIRE : Vous avez demandé quoi Monsieur Oger ?

M. OGER : Page 8 « Monsieur le Maire, maintenant, je vais revenir sur le point supplémentaire », c'est le titre en fait du point que vous avez rajouté à l'ordre du jour. Je l'ai lu, c'était pour la présentation parce que ça n'apparaissait pas dans la présentation comme le reste, donc j'ai cherché après, je me suis demandé si ça avait été bien reporté. J'avais bien dit que c'était de pure forme.

M. LE MAIRE : D'accord.

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Septembre 2017 - Adopté à l'unanimité

✦ **Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE : Vous avez les conventions, contrats

1) Marchés

- 22/05/2017 : avenant au lot n° 1 du marché pour la reconstruction du clubhouse et des vestiaires du stade de football
- 31/07/2017 : avenant au contrat de services avec la société GESCIME
- 09/08/2017 : contrat de fourniture d'électricité au stade de football avec la société Electricité de France
- 28/09/2017 : attribution du marché d'entretien du réseau d'éclairage public de la Commune
- 26/10/2017 : contrat de service adapté aux comités d'entreprise et organismes assimilés avec la société ACE France

2) Autres décisions

- 05/09/2017 : convention d'utilisation de locaux de l'école F. Dolto par Mademoiselle Cindy Delwante, professeur de danse indépendant
- 07/09/2017 : convention d'utilisation d'une salle du restaurant scolaire par l'association « A Corps Danse »
- 12/09/2017 : convention d'utilisation de la salle Moïse Dufour par l'association « Marchiennes culture et loisirs»
- 04/10/2017 : convention d'utilisation de locaux de l'école F. Dolto par l'association « Grimoire et Sortilèges»
- 19/10/2017 : convention de mise à disposition occasionnelle de la salle des fêtes au profit de l'Etablissement Français du Sang

M. OGER : J'avais une question sur le contrat EDF. J'ai lu quelque part que vous avez avancé 40 000 Kwh de consommation, ça me paraissait énorme, rien que pour le terrain de foot, c'est dans le contrat. Attendez, je vais retrouver, je l'ai noté, c'est page 16 « consommation prévisionnelle en Kwh : 40046 ». Cela me paraît, pour un terrain de foot, énorme. Après ça, je ne suis pas un spécialiste, mais, je fais la remarque parce que par rapport aux clauses du contrat, c'est ça que j'aurais voulu voir, parce qu'il ne faut pas que ça engage des pénalités s'il y en a trop.

M. LE MAIRE : Vous notez, Madame, on va se renseigner.

M. OGER : Oui, ce sont des grands projecteurs, mais quand même, ça fait beaucoup, 40 000 Kwh !

Mme MIXE : On va prendre le relevé de l'année précédente.

M. OGER : Oui, mais ça n'y était pas ? Si ?

M. LE MAIRE : Là, c'est un nouveau contrat que l'on a re-signé, ils ont changé le compteur avec les nouveaux vestiaires.

M. OGER : Il y a combien de temps que ça a été installé ?

M. SECONDA : 7-8 ans.

M. OGER : Bon, c'est tout, c'est une remarque.

FINANCES

Mise en place de crédits avant le vote du Budget Primitif 2018

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Laurent. Merci.

M. MARTINEZ : Il s'agit ici de voter le procédé habituel. La législation nous permet de commencer l'exercice budgétaire suivant et de régler les factures qui sont arrivées des sociétés, en fin d'année. C'est la mise en place de crédits avant le vote du Budget Primitif 2018.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2017,

Vu le décret n°2003-1005 du 21 Octobre 2004,

L'Assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement affectées aux comptes suivants (je vais vous faire grâce de la lecture de tous ces comptes, vous les avez derrière, détaillés, si vous voulez savoir ce que représentent les comptes),

Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ce procédé approuvé par la comptabilité publique permet de procéder aux mandatements des dépenses d'investissement dès le 1^{er} Janvier de l'année, en attente du vote du budget primitif.

La législation prévoit que ces dépenses sont limitées au quart des crédits ouverts aux comptes concernés au budget primitif 2017 et sont soumises à la production conjointe d'un état.

C'est pour ça que vous avez derrière à chaque fois le quart des sommes qui ont été engagées en 2017.

M. GARCON : Alors que l'exécutif régional, l'assemblée territoriale et beaucoup de collectivités locales ont bien compris que l'annualité budgétaire requerrait avant le 31 décembre de l'année N, débat d'orientation budgétaire et vote du budget primitif de l'année N + 1, nous à Marchiennes, on continue à travailler en année glissante d'avril à avril. Ainsi, le budget 2018 sera débattu en mars 2018 et voté au primitif en avril 2018 alors même que plus d'un trimestre de dépenses juridiquement obligatoires en section de fonctionnement et de dépenses non obligatoires en section d'investissement seront derrière nous.

C'est tout bonnement insupportable.

Aujourd'hui, même scénario. Il est demandé l'ouverture d'une ligne de crédits automatiques dans un domaine, l'investissement, où justement le débat est requis.

En quelque sorte, un chèque en blanc et une présentation qui d'ailleurs ne permet ni l'identification de la justification de la dépense publique au premier euro engagé, grands principes aussi de la comptabilité publique.

Il eut donc été de bonne administration comme il sied justement aux principes de la comptabilité publique, de préparer tout au long de 2017 le budget 2018, de sorte qu'en décembre 2017, ce dernier soit débattu, voté et présenté au plus tard avant la mi-janvier 2018.

Le contrôle de l' élu et de la population sur l'utilisation des deniers publics serait par le fait même grandement facilité. C'est peut-être ce que l'on ne veut pas.

On ne parlera pas ici de budget définitif, sinon d'exécuté ou de post-exécuté, ce sont des notions inconnues en ces lieux.

Il faudra donc attendre avril 2018 et la parution du compte administratif pour, peut-être, savoir comment la dépense publique a été engagée, mandatée et liquidée, nature de dépenses par nature de dépenses.

Il n'y a pourtant aucune difficulté pour présenter un budget primitif d'année N + 1 en année N, c'est-à-dire encore budget 2018, en décembre 2017. Les budgets étant mémorisés, informatisés, l'exercice en est simplifié, s'agissant en l'espèce d'un budget unique et centralisé.

Si on y ajoute l'appui potentiel de la commission des finances, alors tout devient possible, non ?

Mais la gouvernance de cette ville n'a pas de colonne vertébrale, pas de projets, sinon la marche à vue dans le court, sinon le très court terme, la vision politique est absente, la notion même de projets pluriannuels est inexistante.

La proposition budgétaire qui nous est présentée n'est ni soutenable, ni sincère, ni justifiée au premier euro. Nous ne signerons donc pas de chèque en blanc.

M. MARTINEZ : Donc, tout le monde aura compris que nous, notre but, c'est qu'on fasse pour le mieux et j'invite ici tout le monde à se renseigner sur les autres communes et contrairement à ce qui vient d'être dit, la plus grande partie des communes, bien sûr, adopte ce procédé qui est, je pense, le meilleur pour tout le monde. Et c'est pour cette raison que chaque année, immuablement, effectivement, nous avons recours à ce procédé qui nous permet déjà de payer. Par exemple si vous avez des factures qui arrivent début janvier sur l'exercice 2017, ça nous permet déjà de les régler et ça ne concerne bien sûr que l'investissement.

Nous allons passer au vote.

M. GARCON : Le paiement des factures ne relève pas de l'investissement, il relève du fonctionnement.

M. MARTINEZ : Vous avez toutes les lignes budgétaires concernées, vous voyez que ça concerne tous les travaux, les équipements, le matériel, les installations.

M. GARCON : C'est de l'investissement, effectivement, ce n'est pas du fonctionnement.

M. MARTINEZ : Merci de confirmer.

M. GARCON : Tu confonds les natures de dépenses.

M. MARTINEZ : Non, je pense que j'ai bien parlé d'investissement.

M. GARCON : Non, mais lorsque tu parles de factures à liquider, tu parles non pas d'investissement, mais bien de fonctionnement.

M. MARTINEZ : Ah bon. Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

M. OGER : Moi, je voudrais aussi intervenir parce qu'effectivement, je n'adhère pas au principe, même s'il est tout à fait légal, parce que je trouve qu'il n'y a pas assez d'explications.

Quand on voit des sommes, on arrive vite à 5 ou 600 000 €, je n'ai pas fait le total, mais enfin, quand on regarde la masse, par lignes budgétaires, par exemple « construction », quand on met 200 000 € sur la ligne, ça peut correspondre à quoi ?

Pareil, quand on met 190 000 € sur les installations, matériels et outillages techniques, ça correspond à quoi ?

Il aurait fallu qu'il y ait un minimum d'informations. C'est tout à fait normal que dans la gestion budgétaire il y ait des factures à régler, je dirais que dans une bonne gestion, elles sont réglées au plus tard pour fin janvier, donc à un mois.

Ici, je ne comprends pas tous ces montants importants comme ça et qu'est-ce qui justifie ? Effectivement, c'est la simplicité administrative de dire on prend le quart, point barre, c'est tout, mais on pourrait aussi, dans ces cas-là, pour les grosses sommes, au moins justifier le montant.

M. MARTINEZ : Après, il s'agit toujours d'un prévisionnel, ce qui veut dire que peut-être quand on va arriver au vote du budget primitif l'année prochaine, il n'y aura même pas la moitié de ces sommes qui sera entamée, on est bien d'accord, c'est un prévisionnel.

Mme WAMBRE : Il serait intéressant par exemple de savoir quels sont les projets que vous avez pour les constructions, etc., au vu des montants quand même qui sont à 200 000 €, il y a peut-être des projets derrière tout ça qui sont inconnus pour nous.

M. OGER : Moi, si je te demande ce soir, par exemple, qu'est-ce qu'il reste à payer à échéance, par exemple, du 31 janvier.

Tu dois le savoir ça, parce que, normalement, les factures, il y en a qui sont arrivées, il y en a qui vont arriver.

Déjà, est-ce que les 400 000 € sur les deux dernières lignes sont nécessaires pour régler ces factures ?

M. LE MAIRE : Madame la Directrice Générale des Services.

Mme MIXE : Le plus gros poste, c'est le parking au Monument aux Morts, Place de la Résistance, on n'a pas encore eu d'état, mais là, on va avoir la réception des factures avant le 31 décembre.

Avant le 31 décembre, au premier janvier, la différence entre le fonctionnement et l'investissement, donc si les factures arrivent datées de 2017 au 1^{er} janvier, ça nous laisse quand même la possibilité... Le plus gros poste c'est le parking.

Après, tout le reste, le solde de l'installation de la nouvelle mairie puisque l'état civil va être installé la semaine prochaine, donc il est fort à parier que l'on reçoive les factures le 30 ou le 2.

M. OGER : D'accord, j'entends bien, déjà c'est un début d'explication, mais à ce propos, ça aurait été intéressant, puisque vous parliez du solde de la mairie, que l'on ait un état précis de ce qu'a coûté la mairie, parce qu'apparemment, tout n'est pas achevé.

M. LE MAIRE : Ca vient bon.

M. OGER : Oui, ça vient bon, oui. Parce qu'il y a une chose que je ne comprends pas, je l'ai visitée, mais c'était encore en travaux et ce qu'on m'a dit, c'est que les bureaux pour recevoir le public étaient à l'étage, donc s'il y a des personnes handicapées, comment elles font actuellement ?

M. LE MAIRE : L'accueil est en bas.

M. OGER : D'accord, donc il y a un bureau pour recevoir les personnes en bas ?

M. LE MAIRE : L'accueil est en bas. Pour l'instant, ce qui est en haut, c'est le Directeur des ressources humaines, la Directrice Générale des Services, la comptabilité, les services où normalement, on n'a pas lieu d'aller.

M. OGER : D'accord. C'est tout, merci.

M. MARTINEZ : On a un suivi concernant ce que va coûter la mairie. Régulièrement, Madame MIXE m'envoie un état et demande à chaque fois que je fasse suivre son message.

M. OGER : Moi, j'aurais voulu connaître le récapitulatif après le solde, le récapitulatif des dépenses.

M. LE MAIRE : Mais vous l'aurez, Monsieur OGER, ne vous cassez pas la tête. Dès que l'ascenseur sera arrivé, le reste va suivre.

Il y a un bilan qui sera fait, il y a aura l'inauguration, le bilan qui sera déchiffré le jour de l'inauguration avec les bons de commandes signés.

M. OGER : D'accord.

Mme WAMBRE : On sera invité à l'inauguration ?

M. MARTINEZ : Bien, donc, concernant cette mise en place de crédits avant le vote du Budget Primitif 2018,

Vote du Conseil Municipal : Adopté à la Majorité

Pour : 17 VOIX

Contre : 06 VOIX (Mmes Malfigan – Lecleire - Dellemmes - Fermont – MM Seconda - Garçon)

Abstention : 04 VOIX (M. Oger – Mmes Danquoins – Wambre - Piquet)

Subvention à l'Ecole élémentaire Georges BRASSENS de Marchiennes dans le cadre de la classe de découverte de l'année scolaire 2017-2018

M. MARTINEZ : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'école élémentaire Georges Brassens de Marchiennes une subvention de 6 300 € (soit 150 € par élève, il y a 42 élèves) dans le cadre de la classe de découverte qui aura lieu du 4 au 8 juin 2018, en Angleterre et à signer tous documents s'y rapportant.

Vous avez le budget prévisionnel derrière, pour la classe de découverte en Angleterre de l'école.

Mme MALFIGAN: Comment se fait-il qu'on vote déjà cette subvention pour les classes qui vont partir en 2018, alors que le budget n'est pas terminé ?

D'habitude, on ne le passe pas si tôt que ça.

M. LE MAIRE : Si, on les a toujours passées, on ira contrôler, elles ont toujours été passées en décembre, j'en suis sûr, elles ont toujours été votées en décembre.

M. OGER : Non, mais, il y a simplement une année, c'est la première année où ils allaient en Angleterre, ça n'a pas été voté suffisamment tôt, ce qui a généré d'énormes problèmes parce que la réservation des hôtels n'est pas simple, c'est pour ça qu'on anticipe.

M. LE MAIRE : Il y a quelques années que c'est voté en décembre, ça fait au moins 7-8 ans qu'on le vote en décembre, ça, c'est sûr.

M. MARTINEZ : On va passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

Je vous remercie.

Subvention à l'Ecole élémentaire Le Grand Meaulnes de Marchiennes dans le cadre de la classe de découverte de l'année scolaire 2017-2018

M. MARTINEZ : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'École élémentaire Le Grand Meaulnes de Marchiennes une subvention de 4 350 € (soit 150 € par élève, il y a 29 élèves) dans le cadre de la classe de découverte qui aura lieu du 16 au 20 avril 2018 à la Bresse le Pont Metty, et à signer tous documents s'y rapportant.
Vous avez derrière le budget prévisionnel.

M. OGER : Une remarque simplement, est qu'il avait déjà été fait des remarques comme quoi la classe de découverte en Angleterre revenait chère, mais quand on regarde le coût par enfant, en fait, ça revient exactement au même, c'est même moins cher en Angleterre que la classe qui est organisée en France.

M. MARTINEZ : Nous allons passer au vote.

Mme MALFIGAN : J'ai une question. L'école Sainte-Thérèse n'est pas subventionnée

M. LE MAIRE : On n'a pas eu de demande pour l'instant.
L'école Le Grand Meaulnes, c'est un an sur deux, donc ils ont fait la demande. On leur a demandé le rapport financier avec Madame la Directrice Générale des Services. Pour l'école Sainte-Thérèse, pour l'instant, je n'ai pas eu de demande.

M. MARTINEZ : Qui est pour ?

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

Je vous remercie.

AFFAIRES GENERALES

Approbation du Rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing

M. LE MAIRE : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'approuver le rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing annexé à la présente. Vous avez tout le dossier qui est là.

M. OGER : Elle ne risque pas de s'écrouler cette piscine ?

M. LE MAIRE : Comme à Aniche ? Je ne sais pas.

Voilà, vous avez tous les montants, tout est là.

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

Je vous remercie.

Modification des Statuts de Cœur d'Ostrevent - Prise de compétence dans les domaines culturel et sportif et redéfinition du bloc de compétence "politique du logement"

M. LE MAIRE : Lors de sa séance du 11 octobre 2017, le Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent s'est prononcé favorablement sur la prise de compétence « construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement ».

Les EPCI doivent au 1^{er} janvier 2018 exercer au minimum 9 groupes de compétences afin de continuer à percevoir la DGF bonifiée.

Tout est marqué là, entre 9 et 12 groupes de compétences dont la loi a fixé le contenu.

M. OGER : J'aimerais qu'on m'explique parce que ça me paraît vraiment flou, c'est l'avant-dernier paragraphe, on va voter donc « approuve la prise de compétence « Construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire *d'intérêt communautaire* ».

C'est un terme qui revient à plusieurs reprises dans les prises de compétences de la CCCO et j'avoue que ça me laisse un peu dubitatif alors j'aimerais avoir une explication. Est-ce que vous avez quelque chose à nous fournir ?

M. LE MAIRE : Pas du tout. Il y a des personnes qui sont ici, qui sont des représentants de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent, il y a Madame MALFIGAN, il y a Monsieur SECONDA, il y a Monsieur MARTINEZ et puis il y a une personne qui est au bureau, qui est Madame MALFIGAN, qui va peut-être vous expliquer. Madame MALFIGAN ?

Mme MALFIGAN : C'est une compétence prise par la CCCO qui a été obligatoire, en échange de subventions, mais ça ne veut pas dire que la CCCO va prendre en charge toutes les salles de sports de toutes les communes.

M. OGER : Oui, mais s'il y a un intérêt communautaire, ça veut dire qu'il y a un intérêt qui n'est pas...

Mme MALFIGAN : S'ils ne prennent pas cette compétence, ils n'ont pas la subvention.

M. OGER : Oui, ça, j'ai bien compris. Mais j'aurais aimé avoir une explication sur la notion « d'intérêt communautaire », pour moi, ce n'est pas...

Mme MALFIGAN : L'intérêt communautaire, c'est le versement de cette fameuse subvention.

M. GARCON : L'intérêt communautaire, c'est un concept flou. C'est un concept manifestement fourre-tout. Dès qu'on décrète l'intérêt communautaire, on verse une subvention, c'est.... Enfin, bon.

Il y a des routes d'intérêt communautaires. Ici, dans notre ville de Marchiennes, il pourrait y avoir des voies d'intérêt communautaire qui pourraient être prises en compte par la communauté de communes pour leur réparation-réfection.

M. OGER : Mais, moi, un terme flou...

M. GARCON : Je suis d'accord avec toi, je suis d'accord avec toi. On va chercher, Jocelyn, on va chercher, on posera peut être la question demain à la CCCO. La notion d'intérêt communautaire.

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vote.

Mme WAMBRE, vous ... ?

Mme WAMBRE : Abstention.

M. LE MAIRE : Abstention. Tout le monde est pour, je pense.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à La Majorité

Pour : 26 VOIX

Contre : 0

Abstention : 1 Abstention (Mme WAMBRE)

Modification des Statuts de Cœur d'Ostrevent - Prise de compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations" (GEMAPI)

M. LE MAIRE : Lors de sa séance du 11 octobre 2017, le Conseil Communautaire de Communes Cœur d'Ostrevent a acté la prise de compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations" (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2018. La poursuite du processus de modification statutaire induit par cette prise de compétence nécessite une approbation par la majorité qualifiée des communes.

Cette compétence GEMAPI a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014. Les missions afférentes à ce nouveau bloc de compétences sont définies à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

- aménagement des bassins hydrographiques,
- entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique)
- restauration des milieux aquatiques (potentielles zones d'expansion de crues).

Cette compétence est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu le CGCT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la prise de compétence GEMAPI par Cœur d'Ostrevent à compter du 1^{er} janvier 2018,
- charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la CCCO afin de permettre la mise en œuvre de cette nouvelle compétence.

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l' Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

Modification des Statuts de Cœur d'Ostrevent - Prise de compétence "eau potable" et transfert au SIDEN-SIAN des compétences "eau potable" et "assainissement"

1- Prise de compétence "eau potable" par la CCCO puis transfert au SIDEN-SIAN

2- Transfert de la compétence "Assainissement" (assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines) au SIDEN/SIAN.

M. LE MAIRE : Ce transfert permettrait d'assurer une gestion uniforme de la compétence "assainissement" sur vingt des vingt et une communes du territoire. Il serait opéré de manière négociée avec le SIDEN/SIAN, au mieux des intérêts des usagers des communes concernées par ce transfert et notamment le transfert de la totalité du passif, déduction faite de la part remboursée pour l'adhésion anticipée de Montigny-en-Ostrevent.

Vous avez le dossier.

Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l' Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

ENSEIGNEMENT ANIMATION JEUNESSE

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Valérie, adjointe à l'enseignement. Merci.

Convention avec le Restaurant « le Colvert »

Mme GOUPY : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente et tous documents y afférents.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ?

M. OGER : Non, moi, j'avais des questions. C'est toujours la même question. Quand on parle de traiteur, qui sert les repas ? Qui les prépare ?

M. LE MAIRE : C'est le COLVERT.

M. OGER : Donc, ils font traiteur également et ils arrivent à fournir un repas ou il y a une subvention de la ville, pour 5 € ?

M. LE MAIRE : C'est vrai mais c'est le prix qui est défini et je peux vous dire qu'on y mange bien, Mme Malfigan peut témoigner

Mme Malfigan : Oui c'est vrai et je me demande même comment il s'en sort.

Mme GOUPY : Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l' Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

Convention avec le « Camping Chéri »

Mme GOUPY : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'année 2018 et annexée à la présente ainsi que tous documents y afférents.
Des remarques ?

M. OGER : Oui, qui assure la sécurité pour les enfants sur la piscine ?

Mme GOUPY : Il y a un maître-nageur.

M. LE MAIRE : Tous les ans, il y a des animateurs.

M. OGER : Et ça, c'est en plus de la convention, de ce qui est conclu dans le ...

Mme WAMBRE: Maître-nageur du camping ou ?

Mme MALFIGAN : Ce n'est pas le maître-nageur du camping, c'est le maître-nageur rémunéré par la municipalité.

M. LE MAIRE : Qui est pris pendant trois semaines, un mois, c'est une personne qui est habilitée, qui est maître-nageur comme pour d'autres sports, c'est pareil, c'est obligatoire.

Mme GOUPY : Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

Tarifs Accueil de Loisirs Eté 2018

Mme GOUPY : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'arrêter les tarifs annexés à la présente.

Vous avez le détail des prix.

Mme WAMBRE: Une question. Quelle différence entre la page 50 et la page 52 ?

M. LE MAIRE : Page 52, ce sont les tarifs accueil de loisirs aux Evoïches, de l'autre côté, c'est l'ensemble, ce n'est pas pareil.

Mme WAMBRE : Aux Evoïches, donc ce sont des jeunes de l'extérieur ?

M. LE MAIRE : Ce sont des groupes qui viennent, il y a des groupes de Marchiennes qui dorment aussi là-bas, mais c'est beaucoup de groupes extérieurs.

Mme WAMBRE : D'accord. Et donc page 50 ?

M. LE MAIRE : Ce sont les gens qui vont au centre aéré dans l'école Brassens ou Dolto.

Mme GOUPY : Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l' Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

Tarifs Accueil et Loisirs Evoïches 2018

Mme GOUPY : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'adopter les tarifs ci-après pour la période du 9 au 27 juillet 2018.

Je vous laisse regarder les tarifs ou vous voulez que je vous les lise ?

Mme WAMBRE : Là, il n'y a pas de sorties, donc il n'y a pas les 1,56 €, c'est ça.

Mme GOUPY : Oui, Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

Je vous remercie.

Tarifs Cantine scolaire et Cantine Accueil de Loisirs – Tarifs 2018

Mme GOUPY : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'adopter les tarifs ci-après de la cantine scolaire et de la cantine de l'accueil de loisirs, à compter du 1^{er} janvier 2018, proposition d'augmentation de 2 %.

Tarifs 2017

CANTINE SCOLAIRE

Marchiennois :	3.05 €
Extérieurs :	4.25 €
Commensaux :	4.25 €
Enfants de commensaux :	3.05 €
Personnel communal :	3.05 €
Elus :	3.05 €

Tarifs 2018 prix du repas

Tarifs 2017

ACCUEIL DE LOISIRS

Marchiennois :	3.05 €
Extérieurs :	4.25 €

Tarifs 2018

CANTINE SCOLAIRE

Marchiennois :	3.11 €
Extérieurs :	4.33 €
Commensaux :	4.33 €
Enfants de commensaux :	3.11 €
Personnel communal :	3.11 €
Elus :	3.11 €

ACCUEIL DE LOISIRS

Marchiennois :	3.11 €
Extérieurs :	4.33 €

Des remarques ?

Mme WAMBRE : L'augmentation et les repas sont faits à l'extérieur ?

Mme GOUPY : Oui c'est une liaison froide

Mme WAMBRE : D'accord, OK.

Mme GOUPY : Nous allons passer au vote.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l' Unanimité

Pour : 27 VOIX

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

M. LE MAIRE : Merci Valérie pour ton exposé.

INFORMATIONS DIVERSES

Information sur le support de communication du rapport d'activités du SIDEN-SIAN portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement – du compte administratif de l'exercice 2016 et son rapport de présentation et financier.

M. LE MAIRE : Tout est disponible sur l'adresse www.noreade.fr
La fiche pour y accéder est derrière.

Information tableau des effectifs mis à jour au 23/11/2017

M. LE MAIRE : Comme suite à la réunion du conseil municipal en date du 26/09/2017 et à la demande de Monsieur OGER « Marchiennes, J'Y crois », l'assemblée trouvera ci-joint, le tableau des effectifs mis à jour suite aux dernières décisions prises.
Vous avez le tableau qui est là.

TABLEAU DES EFFECTIFS Au 23/11/2017

FONCTIONNAIRES

Filière administrative	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont TNC
DGS ville 2000-10000 hab. (emploi fonctionnel)	A	1	1	0
Attaché principal	A	2	1	0
Attaché	A	1	0	0
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	C	2	2	0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	8	8	0

Adjoint administratif	C	5	4	0
Total		20	17	0
Filière médico-sociale, sous-filière sociale				
ATSEM principal de 2 ^e classe	C	1	1	0
Total		1	1	0
Filière culturelle				
Assistant principal d'enseignement art. de 1 ^e classe	B	1	1	1
Total		1	1	1
Filière sportive				
Educateur principal des APS de 1 ^e classe	B	1	1	0
Educateur principal des APS de 2 ^e classe	B	1	1	0
Total		2	2	0
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	6	6	0
Total		6	6	0
Filière technique				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0
Adjoint technique principal de 2 ^e me classe	C	6	4	0
Adjoint technique	C	23	20	1
Total		32	27	1
Total Général		62	54	2

AGENTS NON TITULAIRES

	<u>Catégories</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Dont TNC</u>	<u>Secteur</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Contrat</u>
Filière technique						
Adjoint technique	C	1	0	ENT	IB 347	3-1
Filière culturelle						
Assistant principal d'enseignement artistique de 1 ^e classe	B	1	1	CULT	IB 442	3-2
Assistant d'enseignement artistique	B	4	4	CULT	IB 366	3,1°
Total		6	6			

AGENTS DE DROIT PRIVÉ

Contrats d'accompagnement dans l'emploi: 6

Emplois d'avenir : 6

M. LE MAIRE : Ca vous convient Monsieur OGER

M. OGER : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Voilà, le tableau est là.

Information bilan financier de l'Ecole de Musique

M. LE MAIRE : Comme suite à la réunion du conseil municipal en date du 26/09/2017 et à la demande de Monsieur OGER « Marchiennes J'Y Crois », l'assemblée trouvera ci-joint le bilan financier de l'école de musique pour l'année scolaire 2016-2017. Vous avez le bilan financier qui est là. Concernant l'école de musique, je tiens à rappeler que celle-ci a été créée en juin 2011, décision votée à l'unanimité. Pour votre information, suite à l'installation des services dans la nouvelle mairie, l'Ecole de Musique va déménager et sera, dans le courant du premier trimestre 2018, installée dans les anciens bureaux qu'occupaient les services comptabilité et informatique, après quelques travaux de peinture. Parce que je trouve que là où ils sont, ce n'est pas terrible.

Pour relancer l'activité, le dossier d'inscription sera revu pour la prochaine rentrée scolaire et il vous sera proposé en mars 2018 une revalorisation des tarifs ou leur maintien. La fiche d'inscription et un article présentant l'école, les tarifs, etc. paraîtront dans « Passion » de juin 2018 avec un rappel dans celui du mois d'août 2018.

M. OGER : J'avais une question, une remarque. 30 000 € de dépenses, ça fait 1 960 € par jeune ou personne inscrite, c'est quand même à la charge de la commune, je trouvais que c'était un peu beaucoup.

M. LE MAIRE : Moi, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais bon, c'est une école de musique. Je pense qu'aujourd'hui, l'Ecole de Musique, quand je vois le local, ça n'attire pas les gens. Je pense qu'il y a un effort à faire, l'effort va être fait le premier trimestre 2018. Ils seront au rez-de-chaussée, où il y avait la comptabilité et où il y avait l'informatique.

On a vu avec le responsable Monsieur Michel BOT, il est d'accord pour prendre cette partie du bâtiment et puis, je pense qu'on va essayer de redynamiser cette école de musique. Il y a du travail à faire et puis je pense qu'il y a aussi de la communication à faire.

Quand je vois les dépenses par rapport aux recettes, « ça me fout aussi un peu aussi, les boules ». Mais bon, ce n'est pas d'aujourd'hui, ça date de 2011, à la création, ce n'est pas en 2017 qu'il faut s'étonner du tarif. Mais moi, je pense que tous les ans, on devrait augmenter le tarif, on le fait avec la cantine ou autres.

Mme DANQUOINS : Le problème, c'est qu'on a demandé plusieurs fois la tarification et qu'on ne l'a jamais eue, donc on fait réclamation parce que là, on l'a.

M. LE MAIRE : Justement, là, on l'a, Madame MIXE a demandé au Directeur de l'Ecole de Musique de venir la voir et puis de donner son bilan, c'est tout.

Mme WAMBRE : Est-ce que les frais de fanfare sont inclus dedans ou est-ce que c'est uniquement l'école ?

M. LE MAIRE : Non, ça c'est l'école.

Mme WAMBRE : La fanfare, c'est en plus.

M. OGER : Et c'est combien, la fanfare ?

M. LE MAIRE : La fanfare, avec les sorties pour le 11 novembre et tout ça, je pense que ça doit être cinq sorties à l'année, ça doit faire à peu près 5-6 sorties à l'année, ça doit être à peu près un petit 2 000 €, 1 600 € à 2 000 €. Ça doit être 2 000 €, il me semble.

M. OGER : On pourrait avoir le chiffre précis sur l'année écoulée ?

M. LE MAIRE : Oui, il n'y a aucun problème. Pour moi, c'est 2 000 €.

Pour le prochain conseil municipal, on vous donnera les chiffres.

M. MARTINEZ : Ca, c'est le genre de réponse qu'on pourrait vous donner s'il y avait quelques envois de questions par mail, un petit peu avant. On en revient toujours la même chose.

M. OGER : Je suis d'accord, mais, bon, je n'allais pas..., quand on a vu le montant, j'étais un peu effrayé par le montant, je n'ai pas fait tout de suite le lien.

M. LE MAIRE : Quand j'ai vu le montant... Mais, bon, ça a été demandé et la prochaine fois, vous l'aurez. La preuve, vous aviez demandé les effectifs pour l'Ecole de Musique, vous les avez eus.

Information sur le Décours – Demande de Monsieur OGER « Marchiennes J'Y Crois » en date du 9 novembre 2017

M. LE MAIRE : Alors, il y a un courrier aussi qui m'est parvenu lors du dernier conseil municipal. Je vous ai interpellés à propos du cours d'eau. Pour commencer, je vous rappelle que le Décours est un cours d'eau non domanial et doit, de ce fait, être entretenu par les propriétaires riverains, en rives et berges. Le syndicat, lui, veille au bon écoulement des eaux et doit donc faire évacuer tout obstacle qui se trouverait dans le lit du cours d'eau. En ce qui concerne les actions entreprises par la commune, je vais vous les lister.

Je vais laisser Séverine parce que c'est l'adjointe à l'environnement qui va vous citer les courriers et entretiens téléphoniques que les services, certains élus et moi-même avons pu avoir avec les différents organismes.

Je vais laisser Séverine vous l'expliquer parce qu'elle était en contact la dernière fois avec Monsieur DALI et puis le responsable de la police de l'eau, donc elle va vous l'expliquer.

Mme FRACKOWIAK : Ce problème est récurrent depuis quelques années maintenant. Donc, par exemple, au cours de l'année 2015, il y avait déjà plusieurs riverains de la rue du Décours qui nous avaient interpellés sur le niveau faible et les odeurs nauséabondes.

Le 3 février 2016, on a déjà envoyé une première lettre au Syndicat à ce sujet, après de nombreux appels restés sans suite. Donc il y avait eu un nettoyage poussé et un curage qui avait été demandé et effectué. Le 14 mars 2016, le Syndicat nous demandait de nous rapprocher de la CCCO. Pour eux, les mauvaises odeurs provenaient d'un déversoir d'orage qui ne fonctionnait pas.

Fin mars 2016, tout en sachant que ce déversoir fonctionnait, on s'est permis de demander au service d'assainissement de la CCCO de le vérifier.

En mai 2016, le Président de la CCCO confirmait le bon fonctionnement de ce déversoir.

Par contre, il signalait que la continuité et la mise en conformité de certains branchements de particuliers amélioreraient le problème des odeurs.

Plus récemment, en mai 2017, le Syndicat n'ayant toujours pas entrepris de travaux sur le Décours, on a alerté Monsieur le Sous-Préfet par courrier et donc, en parallèle, aussi l'Agence sur la Biodiversité qui a été alertée et qui est donc intervenue courant octobre 2017.

Semaine 48, donc récemment, Monsieur CAUCHE de l'Agence de la Biodiversité est venu sur place. Il a constaté effectivement que pour lui une légère pollution était visible à l'œil nu, certainement due à des écoulements de riverains mal raccordés.

Pour lui, la pollution du Décours découle de trois choses :

- 1) Le Décours est un cours d'eau qui n'est pas en pente, il est vraiment linéaire, donc ça amplifie le fait que les sédiments restent en fond de berge.
- 2) Certains riverains sont mal raccordés, donc c'est une pollution de ce côté-là.
- 3) Certains riverains déversent leurs déchets verts, leurs tontes dans le Décours, ça a déjà été constaté. J'étais déjà intervenue à la suite d'un signalement d'un habitant de la commune de Marchiennes qui m'avait dit que régulièrement son voisin mettait l'ensemble de sa tonte dans le Décours. Donc on avait essayé de le constater sur le fait, on n'a jamais réussi, mais on a réussi à faire intervenir et apparemment l'action entreprise l'a calmé.

Donc, j'encourage tout le monde en tant qu'élu et citoyen, si vous constatez...

Mme WAMBRE : Une tonte peut vraiment polluer ?

Mme FRACKOWIAK : Bien sûr. Imaginez, quand vous tondez, si vous avez un composteur, vous mettez la tonte dedans, ça dégage énormément. Donc, multipliez, là, c'était un riverain, mais apparemment, certaines personnes m'ont dit qu'il y avait beaucoup plus de personnes qui ne se gênaient pas et qui faisaient ça. Donc, si jamais, vous êtes témoin ou vous entendez parler de quelque chose, n'hésitez pas à me contacter.

M. SECONDA : C'est bizarre, j'ai remarqué qu'en période de chasse, il y a souvent des palettes pour passer d'une prairie à une autre. Bon, alors, évidemment, dès qu'il y a une palette de blocage, une, deux ou trois, automatiquement, ce qui vient de là-bas, on a droit aux galettes ou des boules, j'en passe et des meilleures.

Mme FRACKOWIAK : Donc, suite à tout cela, on a décidé de renforcer la surveillance des actes de malveillance concernant le déversement des déchets dans le Décours et on a aussi pris contact avec Monsieur POUPARD, qui est responsable du Pôle Assainissement de la CCCO.

Il y a eu une enquête qui a été réalisée de 2009 à 2014 sur l'état des lieux justement des riverains qui étaient mal raccordés. Je lui ai demandé de me faxer tout ce dossier pour qu'on puisse faire à nouveau le point.

Moi, je voulais déjà qu'il entreprenne des démarches, qu'il mandate un technicien comme cela avait déjà été fait en 2009-2014, mais à partir du 1^{er} janvier 2018, la compétence assainissement est transférée à NOREADE.

Nous sommes début décembre, pour l'instant, ils ne peuvent vraiment plus rien mettre en œuvre donc, tout début 2018, je vais contacter les nouveaux services compétents pour pouvoir suivre ce dossier et je vous ferai part des suites.

M. OGER : Je pense qu'il y a du souci à se faire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas NOREADE, c'est SIDEN-SIAN parce que NOREADE, c'est l'eau. SIDEN-SIAN, c'est eux qui vont remplacer VEOLIA.

Mme FRACKOWIAK : Oui, c'est l'assainissement, oui.

Mme WAMBRE : C'est bizarre tout ça parce qu'il y a quand même eu des contrôles pour les tout-à-l'égout, il y avait des gars qui étaient passés pour vérifier.

Mme FRACKOWIAK : Ils avaient lancé une campagne effectivement de 2009 à 2014 et ils avaient constaté effectivement que certains riverains n'étaient pas raccordés.

M. OGER : Mais, il y a une loi là-dessus qui oblige chaque citoyen et chaque consommateur à se raccorder, il fut un temps où il y avait même une aide, je crois que c'était du Département.

Mme FRACKOWIAK : Alors, la CCCO octroyait 1 000€. Là, on ne sait pas avec la reprise de compétence.

M. OGER : Pour ma part, j'ai été soigné, puisque j'ai eu deux contrôles. Ils n'ont rien trouvé, mais j'ai quand même eu sur 2 ans ou 3 ans d'intervalle, deux contrôles pour voir si j'étais bien raccordé. J'ai discuté avec le technicien qui m'a fait un petit rappel à la loi que je lui ai demandé. Donc, par rapport à ça, il a des moyens coercitifs. Donc, à partir du moment où ils sont contrôlés une fois, deux fois et qu'ils s'en moquent complètement, moi, j'estime que là, compte tenu que le Décours est un bien public, qu'il y a moyen à agir.

Mme FRACKOWIAK : Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est pour ça qu'on va refaire le point sur toutes ces personnes non....

M. SECONDA : Ce n'est pas nouveau cette affaire-là, avec Renaud, quand il était aux services techniques, on avait fait venir Monsieur POUPARD ou une autre personne. Il y a quand même quelque chose de bizarre. Tu disais, le Décours est plat donc il n'y a pas de ruissellement, mais en fait, il y a des moments où il y a beaucoup d'eau et à d'autres moments, il n'y a pas beaucoup d'eau. Ils nous avaient dit à l'époque, je ne sais pas moi, je ne suis pas spécialiste en eau, c'est plutôt en électricité, c'est quand ils ouvraient les pompes au Pont Mouy, c'est ce qui avait été dit. C'est pourquoi ouvrir ou fermer les pompes au Pont Mouy ? C'est pour privilégier les étangs ? Je ne sais pas et on n'a pas de réponse.

M. OGER : Après ça, il y a le niveau de l'autre fossé, d'un canal, qui aussi a baissé et s'il est bas, on peut ouvrir les vannes, il ne se passera rien. Mais je voulais revenir sur le Décours quand même. Il y a peu de temps, il y a eu, m'a-t-on rapporté, une espèce d'eau savonneuse, enfin je qualifierai ça comme ça, qui coulait dans le Décours, qui était tout blanc. La moindre des choses, ça aurait été aussi déjà, parce que je crois que vous avez été constaté, de...

Mme FRACKOWIAK : Monsieur CAUCHE de l'Agence Française de la Biodiversité, l'a vu cet écoulement.

M. OGER : Il est remonté à la source ?

Mme FRACKOWIAK : Pour lui, il a eu l'impression que c'était de la peinture ou de la lessive, mais il dit qu'il faut remonter pour voir la source. Justement, je lui ai dit « pourquoi vous n'avez pas fait de prélèvements » ? Il m'a dit que, pour lui, c'est à un seul endroit, que c'est assez minime et quand on engage une procédure avec des prélèvements, ça engage bien sûr des frais. Donc, sa réponse a été celle-là. Donc, c'est une trop petite pollution pour engager...

M. SECONDA : Mais là, depuis un moment, il n'y a plus d'eau, il n'y aura plus de palette, ça va s'arranger naturellement.

Mme FRACKOWIAK : Dans tous les cas, le dossier est suivi et on va se rapprocher...

M. SECONDA : Là où c'est vraiment sale, c'est au Colombier.

Mme FRACKOWIAK : C'est principalement de là que les plaintes de riverains émanent.

M. LE MAIRE : Et quand on va sur le pont rouge, après il y a l'autre pont de la voix verte, alors là c'est le dépotoir. Là, dans le Décours, il y a de tout, il y a des canettes, des bouteilles en plastique, il y a de tout, il y a la totale, il y a un vélo, il y a de tout là-dedans.

Mme WAMBRE : Les employés municipaux ne ramassent jamais ? Même si ce n'est pas trop leur rôle, mais bon, les employés municipaux qui ont un peu de temps libéré ne peuvent pas... ?

M. LE MAIRE : Vous savez, du temps libéré, il n'y a plus beaucoup de temps libéré. On n'a qu'à mettre les gens qui touchent le RSA à nettoyer les cours d'eau.

M. SECONDA : Depuis le temps que je suis là, j'ai vu une fois où ils ont gratté en 1995.

Mme FRACKOWIAK : Quand je contacte le Syndicat de Saint Amand, ils me disent que leur rôle n'est pas de curer, c'est juste libérer les branchages ou tout obstacle qui bloque.

M. LE MAIRE : Et puis c'est trop complexe aujourd'hui avec la police de l'eau

M. OGER : Moi, je demande à ce que ce conseil soit tenu informé régulièrement de l'avancée de ce dossier.

Mme FRACKOWIAK : Tout à fait, aucun souci.

M. LE MAIRE : Déjà courant du premier trimestre, on va voir avec les services compétents.

Mme FRACKOWIAK : Oui, il va y avoir le transfert de compétence.

M. LE MAIRE : Il va y avoir un transfert, donc on va voir avec les personnes concernées, les personnes qui vont reprendre les responsabilités sur le secteur. Je crois qu'il y a eu transfert de la CCCO à NOREADE et Monsieur POUPARD va travailler à NOREADE.

M. GARCON : Est-ce qu'il a été envisagé à un moment ou à un autre de busser une partie du Décours ?

M. LE MAIRE : non

Mme FRACKOWIAK : Le busser pour dire de ne plus avoir de pollution ?

M. GARCON : Ce serait une opération qui serait de nature à satisfaire les riverains qui sont incommodés par les odeurs, on n'est pas obligé de busser sur tout le parcours.

Mme FRACKOWIAK : Je pense que ça dénaturerait. On va déjà essayer de trouver la solution.

M. LE MAIRE : La meilleure solution, c'est de trouver les personnes qui déversent de la cochonnerie dans les fossés. On va faire le nécessaire et voir tout ça avec les services compétents. On peut le redire une fois, si les gens ne font pas leurs travaux, on va verbaliser, s'il le faut.

Mme WAMBRE : Là, il n'y a plus du tout d'eau malgré les pluies, etc...

Mme FRACKOWIAK : Mais vous serez tenus informés de l'avancée.

M. LE MAIRE : Moi, j'ai un petit dossier aussi qui est en cours.

J'ai été surpris par un projet de pylône, j'ai quand même été surpris. Je suis arrivé au PMU prendre ma presse un dimanche et il y a un monsieur qui m'interpelle en me disant « Monsieur le Maire, c'est quoi ce projet de pylône ». « Quel projet de pylône » ? Ça m'étonne qu'il y ait des gens qui ne soient pas au courant ici, il y en a qui savent tout. Là, je suis étonné qu'il y en ait certains qui ne le savent pas. Réception en mairie d'une demande préalable pour la construction d'un pylône de télécommunication en treillis métallique galvanisé de 42 mètres de haut, le 6 octobre 2017. Personne n'était au courant bien sûr ? Personne ?

Après une demande d'étude par l'urbanisme, il a été constaté que le projet est irrecevable, car la surface de la masse béton supportant le pylône et faisant partie de la construction est de 31 mètres, presque 32 mètres carrés et doit donc faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Ce projet est localisé sur la parcelle AB 173, lieu-dit « Le Clos » et appartenant à Madame HENNICAUX. Elle est de plus dans le périmètre de protection du Monument Historique et dans la zone Natura 2000 de protection spécifique des oiseaux de la vallée de la Scarpe et de l'Escaut et en bordure du bois de Marchiennes. Vous avez le bois de Marchiennes, vous avez quand même le Colombier et là, c'est juste derrière les maisons au Clos, les maisons TRUAND, Monsieur WAROQUIER, Monsieur LARUELLE et bien d'autres.

Nous devons avoir en tête que nous sommes également dans le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Le 10 octobre 2017, une lettre a été envoyée à la société TDF pour leur annoncer l'irrecevabilité de leur dossier. Le 15 novembre 2017, nous avons reçu le chargé de projet, Monsieur GOBART, en mairie et nous lui avons fait part de notre mécontentement, car on n'a jamais été contacté. J'ai été, moi, surpris quand le monsieur m'a interpellé et qu'il m'a dit « attendez Monsieur le Maire, c'est quoi l'antenne derrière chez nous » ? « Quelle antenne, je ne suis pas au courant moi » ?

Et bien sûr, quelques jours après, 4-5 jours après, j'ai reçu le courrier au service urbanisme.

Donc j'ai reçu Monsieur GOBART en mairie avec Monsieur RABIN et nous lui avons fait part de notre mécontentement de ne pas avoir été contactés avant le dépôt de ce projet.
Aussi bien, je lui ai dit que je me serais opposé à ce projet et j'ai eu Madame COPIN des Bâtiments de France, je lui ai dit mon avis et elle m'a dit « on suivra votre avis ».

Voilà, comme ça, maintenant vous êtes au courant.
J'estime que là, ils ont choisi le mauvais endroit.

L'ordre du jour est épuisé.
Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à bientôt !